

28^{ème} RALLYE REGIONAL DE CHATREUSE

27 & 28 août 2022

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **mardi 12 juillet 2022**

Ouverture des engagements : **lundi 18 juillet 2022**

Clôture des engagements : **lundi 15 août 2022 à 0h (cachet de la poste faisant foi)**

Parution du carnet d'itinéraire :

**Dimanche 21 août 2022 : de 8h à 16h : Bar chez MARY & CO, 4 avenue Charles de Gaulle,
38 380 St Laurent du Pont**

Vendredi 26 août 2022 : de 8h00 à 16h00 chez RTEC 4 ZA Grange Venin 38380 Saint Laurent du Pont

Dates et heures des reconnaissances : **Voir article 6.2.P reconnaissance**

Vérifications administratives le : **samedi 27 août 2022 de 7h30 à 11h30 Cinéma le Cartus Place de
l'église 38 380 St Laurent du Pont**

Vérifications techniques le : **samedi 27 août 2022 de 7h45 à 11h45 Cinéma le Cartus Place de l'église
38 380 St Laurent du Pont**

Heure de mise en place du parc de départ le : **Samedi 27 août 2022 à 7h50 Place du 19 mars 1962
38 380 St Laurent du Pont.**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **Samedi 27 août 2022 à 11h00 au PC maison des associations
place de la mairie 38 380 St Laurent du Pont.**

Publication des équipages admis au départ le : **Samedi 27 août 2022 à 12h45 Place du 19 mars 1962
38 380 St Laurent du Pont.**

Publication des heures et ordres de départ le : **Samedi 27 août 2022 à 12h45 Place du 19 mars 1962
38 380 St Laurent du Pont.**

Départ de la 1er Voiture Etape 1 : **Samedi 27 août 2022 à 14h00 Place du 19 mars 1962 38 380 St
Laurent du Pont.**

Publication des résultats partiels : **Samedi 27 août 2022, ½heure après l'arrivée du dernier concurrent
Place du 19 mars 1962 38 380 St Laurent du Pont.**

Départ de la 1er Voiture Etape 2 : **Dimanche 28 août 2022 à 7h30 Place du 19 mars 1962 38 380 St Laurent du Pont.**

Arrivée Finale du Rallye 1er Voiture : **Dimanche 28 août 2022 à 13h42 Place du 19 mars 1962 38 380 St Laurent du Pont.**

Vérification finale le : **Dimanche 28 août 2022 à l'arrivée du rallye** Lieu : **Atelier JACQUES POINT, 530 Rte d'Entre-Deux-Guiers, 38380 Saint-Christophe-sur-Guiers**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : **Dimanche 28 août 2022, ½heure après l'arrivée du dernier concurrent Place du 19 mars 1962 38 380 St Laurent du Pont.**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 28^{ème} rallye régional de Chartreuse en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpe 9 MAI 2022 sous le numéro R 18 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 337 en date du 9 MAI 2022

Comité d'Organisation du rallye automobile de Chartreuse (CORAC)

Co-Président : M. CAYER BARRIOZ Serge et M. PERENON Laurent

Téléphone : 06-08-24-71-75 et 06 81 02 92 67

Organisateur technique

Nom : *Comité d'Organisation du rallye automobile de Chartreuse (CORAC)*

Adresse : CORAC 15 chemin de l'Enclos 38 380 Miribel Les Echelles

mail : rallyedechartreuse@gmail.com

Site internet : <http://www.rallyedechartreuse.com>

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Observateur	Mr VERNET Daniel	Licence n° 147321
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr Bruno BIGOURDAN	Licence n°243696
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mr Michel PETTEX	Licence n° 3307
	Mr Jean Carl ANNOVAZI	Licence n° 8408
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	En Attente	Licence
Directeur de Course	Mr Patrick GAGNAIRE	Licence n°3062
Directeurs de Course	Mme Chantal PICCHIONI.	Licence n°181121
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	Mr François ANDREANI	Licence n°132975
	Mr. Thierry FABRE	Licence n°8656
Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES	Mr Maxime LUSSIANA	Licence n°233332
	Mr Pierre Alain COLOMB	Licence n° 153833

Commissaire Technique responsable
Commissaires Techniques adjoints

Mme Sylvie DALPAOS Licence n°233751
Mr Loys BORDERON. Licence n°183288
Mr. Gerald MILAMANT Licence n°29575
Mr. Bernard CASSET Licence n°26047
Mr Yannick BOSSEAU Licence n°223616

Médecin chef

Chargés des relations avec les concurrents

Mr Jocelyne MUGNIER Licence n°23843
Mr Jean Paul MAILLET Licence n° 227350

Juges de faits

Chargé des relations avec la presse

Chronométrateurs

Mr André ANNEQUIN Licence n°3603 _____
En attente..... Licence n° _____
En attente..... Licence n° _____
En attente..... Licence n° _____

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de Chartreuse compte pour la coupe de France des Rallyes 2022, coefficient 2, le championnat de la ligue Rhône-Alpes 2022 et le challenge des rallyes Patrice Montagnat de l'ASA Dauphinoise (Inscription au challenge Montagnat obligatoire auprès de l'ASA Dauphinoise)

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise - <http://asadauphinoise.com> à partir du 19 août 2022 pour les :

Vérifications administratives le : **samedi 27 août 2022 de 7h30 à 11h30 Cinéma le Cartus Place de l'église 38 380 St Laurent du Pont**

et

Vérifications techniques le : **samedi 27 août 2022 de 7h45 à 11h45 Cinéma le Cartus Place de l'église 38 380 St Laurent du Pont**

Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et aux vérifications techniques avec sa voiture conformément au programme de chaque rallye. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

Les voitures seront équipées d'un système de suivi GPS VDS. Le boîtier sera remis aux vérifications administratives allumé et devra le rester pendant toute la durée du rallye. Il doit être installé à l'intérieur de l'habitacle fixé sur l'arceau. Interdiction de le positionner sur le tunnel ou entre les sièges. Il est obligatoire de prévoir une alimentation de type USB, la longueur du câble fourni est de 1 mètre. Le boîtier devra être alimenté pendant toute la durée de l'épreuve. La vérification du bon fonctionnement est de la responsabilité du concurrent.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 28ème rallye régional de Chartreuse rempli sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site de l'ASA Dauphinoise <https://www.asadauphinoise.com>

La demande d'engagement est également disponible www.ffsa-inscriptions.org

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée et envoyée par la poste avec le règlement des droits d'engagements et les photocopies des permis et des licences, au plus tôt le lundi 18 juillet 2022 et au plus tard le Lundi 15 août 2022 (cachet de la poste faisant foi) à :

ASA DAUPHINOISE
Maison des Sports
7 Rue de l'Industrie
38320 EYBENS

Attention : Toute feuille d'engagement non saisie en ligne sur le site www.ffsa-inscriptions.org ou feuille d'engagement reçue sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

En fonction du nombre de voitures inscrites en VMRS limité à 20, l'organisation se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre des catégories (moderne ou VMRS) pour un maximum de l'ensemble des participants à 170 voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 350 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 700 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque libellé à l'ordre de l'ASA Dauphinoise) et des documents suivants :

- Photocopie des permis de conduire
- Photocopie des licences

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
50 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le mercredi 17 Août 2022.

3.2. Le rallye VMRS partira 15 min après le rallye moderne

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance aux Echelles.

Suivant plan annexé au road-book.

Un seul véhicule d'assistance badgé par voiture de course sera admis dans le parc.

Aucune remorque ne devra stationner dans le parc d'assistance, elles devront être garées à la DDE
avenue de la gare 38380 Saint Laurent du Pont.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye régional de Chartreuse représente un parcours de 211.80 km.

Il est divisé en 2 étapes et 2 sections dans chaque étape.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 St Franc	4.80 km
ES2 Merlas	5.20km
ES3 et 5 Voissant	7.30 km
ES4 et 6 Grand Vivier	7.70 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 maximum par ES.**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Dimanche 21 août 2022 ou vendredi 26 août 2022 de 8h00 à 18h,

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse et le non-respect du code de la route, les routes sont également fréquentées par des riverains et des véhicules agricoles. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées conformément au règlement standards FFSA.**

Il est interdit d'emprunter les spéciales à contre sens sauf pour la spéciale de Voissant pour laquelle il est autorisé de prendre uniquement les portions de la D82K à contresens.

C'est grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée. Cela afin de préserver la sécurité, la tranquillité des populations qui vous accueillent.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Primes cumulables : Scratch, classe

Coupes non cumulables.

CLASSEMENT SCRATCH

1er	400 €
2ème	300 €
3ème	200 €

FEMININE

1ère	350 €
2ème (si+3partants)	180 €
3ème (si+5partants)	120 €

CLASSES

CLASSES	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
- 3 Partants	175 €				
3 à 9 Partants	350 €	180 €	120 €		
10 à 15 Partants	350 €	180 €	120 €	90 €	
+ de 15 Partants	350 €	180 €	130 €	90 €	70 €

- * 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch
- * 1 Coupe à chaque équipage récompensé
- * 1 Coupe à chaque équipage féminin terminant le rallye
- * Les coupes seront confondues pour les classes suivantes : A7S-A7K-A7 / A6K-A6 / A5K-A5 / N2-N2S / R3-R3T-R3D / R2-R2J
- * Les primes seront séparées pour les classes suivantes : A7S-A7K-A7 / A6K-A6 / A5K-A5 / N2-N2S

**La remise des prix se déroulera le
DIMANCHE 28 AOÛT 2022**

Sur le podium d'arrivée

Place du 19 mars 1962

38 380 St Laurent du Pont